

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prairies n° 2 du 12 décembre 2014



Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance en Bourgogne.

Ce réseau s'appuie sur des parcelles de « référence » : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars-avril) et à l'automne (septembre-octobre). Ce réseau intègre également des observations ponctuelles, sur des parcelles non préalablement définies, dites « flottantes » fournies par des contributeurs volontaires.

L'Arrêté interministériel relatif à la lutte contre les campagnols

Le 14 mai 2014 paraissait l'arrêté interministériel fixant les modalités concernant la lutte contre les campagnols terrestres et des champs. Cet arrêté réaffirme les principes d'une lutte précoce, raisonnée et collective, fondée sur une combinaison de méthodes préventives et curatives. La surveillance des populations repose sur une méthode précisée en annexe, celle-ci incombe aux agriculteurs, à l'OVS végétal (la FREDON Bourgogne) ou à d'autres structures techniques.

Par ailleurs, le « contrat de lutte pluriannuel » dans lequel tout agriculteur peut s'engager aux côtés de l'OVS végétal est créé. Il consiste à définir un état des lieux initial de l'exploitation vis-à-vis des populations de campagnols, à mettre en œuvre un programme d'actions de prévention et de lutte puis enfin à évaluer les mesures prises.

La lutte chimique y apparaît comme un outil préventif et ne pourra pas être utilisée dans le cas d'une densité de rongeur supérieure à 33% d'infestation sur la parcelle (sauf mise en place d'un contrat de lutte sur 5 ans qui permet de traiter jusqu'à une densité de 50%). Cette méthode de lutte ne pourra être possible que si l'on justifie d'une mise en place de luttés alternatives. Celles-ci correspondent à la mise en place de perchoirs ou nichoirs, travail du sol, ou encore entretien adéquat des haies pouvant abriter des prédateurs du campagnol, ...

Lorsqu'une lutte chimique est possible, la quantité d'appâts pouvant être utilisée n'excède pas 7.5 kg/ha, afin de protéger les animaux non ciblés. En outre, il faudra informer les différents organismes concernés, détaillés dans l'arrêté interministériel annexé à ce BSV.

Seules les FREDON sont habilitées à vendre des produits phytosanitaires contenant de la bromadiolone à des utilisateurs professionnels.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

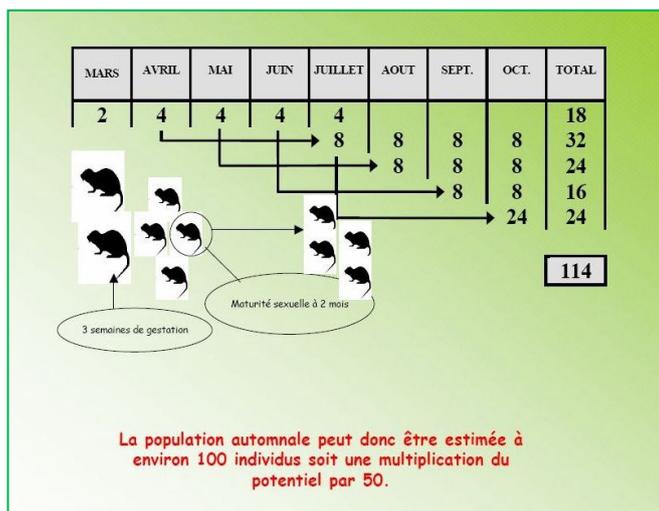
Prairies n° 2 du 12 décembre 2014

Le campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

Éléments de biologie

La reproduction de l'espèce débute généralement en mars-avril et se poursuit jusqu'en septembre-octobre. Un couple de campagnols terrestres va mener de deux à cinq portées sur l'année. Ce taux de reproduction peut fluctuer suivant les conditions climatiques, un printemps-automne doux et la présence de végétation abondante étant favorable à ces populations. Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex).

La maturité sexuelle survient à deux mois et demi pour les femelles ou ultérieurement pour des naissances en fin de cycle (=> 4-6 mois, soit après la période hivernale). La gestation dure de 21 à 22 jours. Une portée est constituée de quatre à six petits.

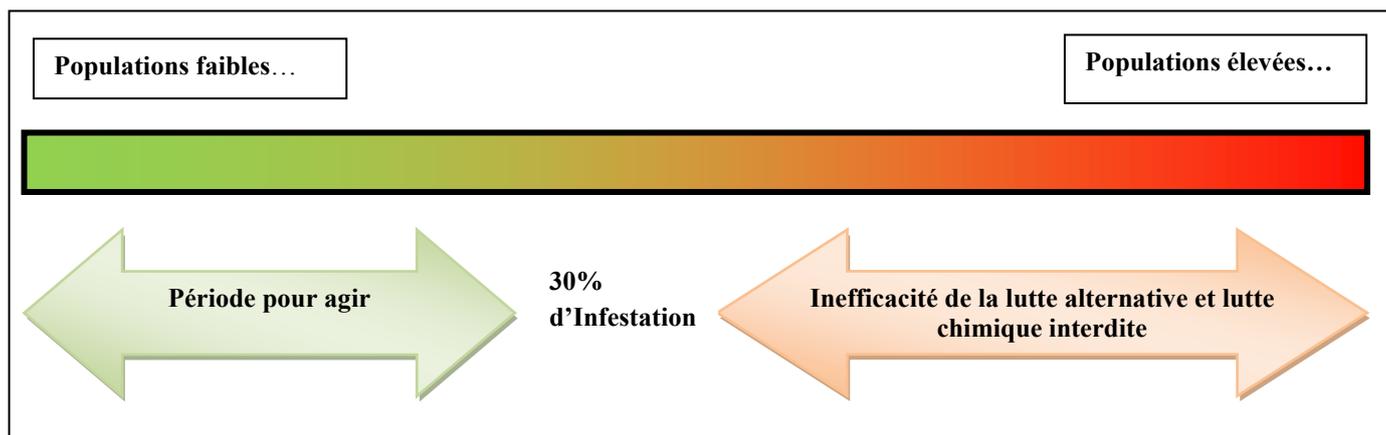


Rappel sur la morphologie du campagnols terrestre (rat taupier ou mulot)



- Longueur tête et corps : 12 à 22 cm , longueur de la queue : 6 à 11 cm.
- Poids : 80 à 180 g.
- Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre.
- Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits.
- Oreilles courtes

Efficacité de la lutte chimique



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prairies n° 2 du 12 décembre 2014

Période de risque

Le risque de dégât est présent toute l'année. En effet, de par son mode de vie et son régime alimentaire, le campagnol terrestre provoque des dégâts dès son apparition. Malgré cela, la période de risque la plus critique s'étend de la fin du printemps à la fin d'été (période de « récolte » des prairies).

Méthode d'évaluation des populations en Bourgogne

Afin de suivre de manière identique les populations de campagnols terrestres sur notre région, les résultats (exprimés en pourcentage d'infestation) sont mesurés en suivant la méthode de comptage dite du « Scoring communal » qui permet une évaluation visuelle de la densité de présence au champ (voir le protocole en annexe). Cette méthode est la seule reconnue afin de déterminer le pourcentage d'infestation permettant ou non l'utilisation de la bromadiolone.

Situation en Côte d'Or

Des observations à l'automne 2014 sur des parcelles déjà prospectées au printemps révèlent une évolution à la hausse des populations de campagnols terrestres et des campagnols des champs sur ce département. Par ailleurs, les observations mettent en lumière la présence de campagnols dans des secteurs où ils n'avaient été observés précédemment, notamment à proximité de Semur en Auxois, Is sur Tille et Châtillon sur Seine.

Voici une évolution de l'infestation par les campagnols terrestres sur quelques communes de Côte d'Or.

Nom de la commune	Infestation printemps 2014	Infestation automne 2014
Précý sous Thil	1	3
Darcey	2	3
Corpoyer la chapelle	1	1
Meilly sur Rouvres/Rouvres sous Meilly	1	2
Pouillenay	2	2
Bierre les Semur	1	3
Marcilly sur Tille	1	3
Vic des prés	1	1
Avosnes	1	2
Thoisý la Berchère	1	1
Arnay le duc	1	1
Pouilly en Auxois	1	3
Charigny	1	2
Vendenesse en Auxois	1	3
Flavigny sur Ozerain	2	2

Situation en Saône et Loire

Une prospection a été effectuée cet automne sur le département. Les observations montrent une situation bipartite des campagnols. Au nord de Charolles, faible impact du campagnol en général, alors que celui-ci est plus fort au sud de cette commune (pour les mêmes notes d'infestation, les agriculteurs n'ont pas la même perception de l'impact du rongeur).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prairies n° 2 du 12 décembre 2014

Notes d'infestation par les campagnols en Saône et Loire : automne 2014

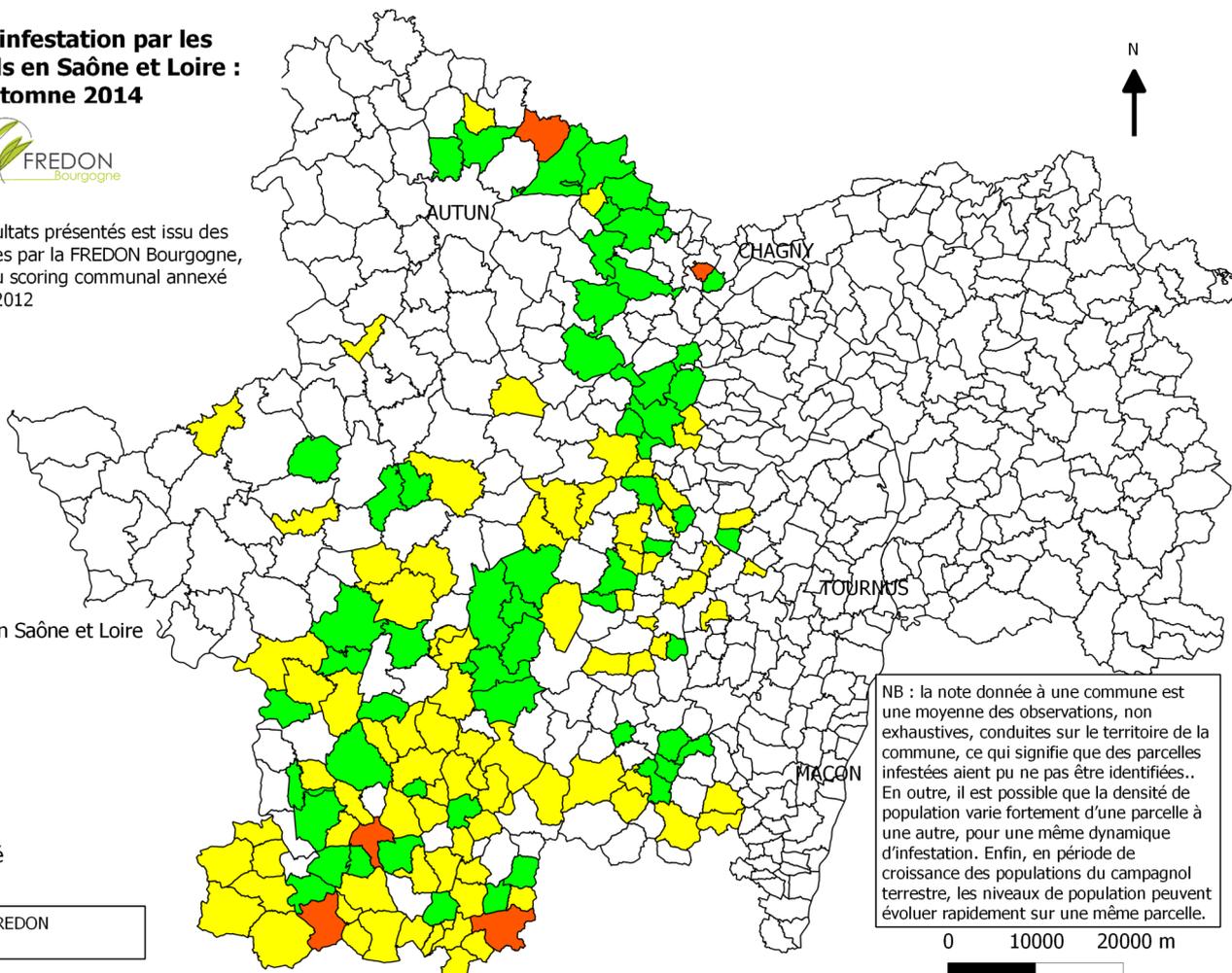


L'ensemble des résultats présentés est issu des observations réalisées par la FREDON Bourgogne, selon le protocole du scoring communal annexé au BSV n°2 de juin 2012.

Infestation 2014 en Saône et Loire

- 1 faible
- 2
- 3 moyenne
- 4
- 5 forte
- non prospecté

source : IGN 2009, FREDON Bourgogne.



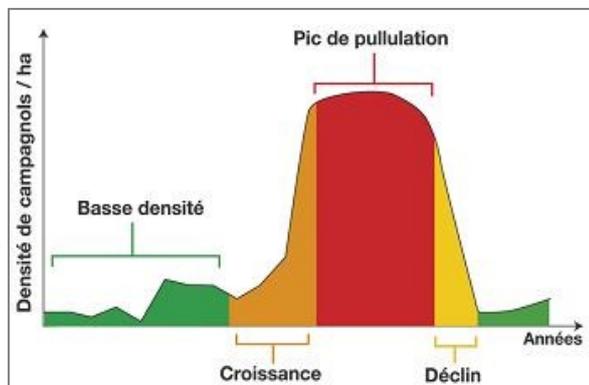
NB : la note donnée à une commune est une moyenne des observations, non exhaustives, conduites sur le territoire de la commune, ce qui signifie que des parcelles infestées aient pu ne pas être identifiées.. En outre, il est possible que la densité de population varie fortement d'une parcelle à une autre, pour une même dynamique d'infestation. Enfin, en période de croissance des populations du campagnol terrestre, les niveaux de population peuvent évoluer rapidement sur une même parcelle.

Synthèse régionale

En Bourgogne, une augmentation générale de l'activité des campagnols est observée suite aux observations réalisées par la FREDON Bourgogne, ou par les agriculteurs eux mêmes. Si cette évolution se confirme, nous pourrions à terme être confrontés à une situation de crise comme celle de 2011. Aucune mesure curative ne permettra alors de réguler les populations.

L'existence d'autres problématiques en matière d'élevage fait que la surveillance de ce ravageur est peu menée par les agriculteurs. De nouvelles prospections sont prévues sur les deux départements. L'ensemble des acteurs de terrain doivent participer à la surveillance du campagnol. Il est important d'informer la FREDON Bourgogne au plus tôt, qui pourra alors établir une situation précise de l'évolution des populations sur l'ensemble de la région, nécessaire à la lutte proprement dite.

Depuis les observations faites cet automne, de nombreux exploitant signalent la présence de campagnols sur leurs parcelles. Dans la plupart des cas, sur ces situations, le seuil d'infestation de 33 % est déjà dépassé. Il est alors impossible d'intervenir en lutte chimique.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prairies n° 2 du 12 décembre 2014

LIMITER DES EFFETS DU CAMPAGNOL TERRESTRE DANS LE TEMPS

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies. L'arrêté interministériel sorti cette année oblige la mise en place de lutte alternative, avant d'autoriser la lutte chimique.

Mesures prophylactiques

Les pratiques agricoles ne permettent pas de détruire ces ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement. Elles s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

- *Le travail du sol (labour ou autres) et la rotation des cultures* : permettent de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture.
- *Le piétinement par les troupeaux* : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour.
- *Le broyage des refus* : limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur.
- *La sauvegarde et l'implantation de haies* : favorisent l'habitat des prédateurs.
- *L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces* : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs.

Quelques astuces

Lors de cette période de mise à l'herbe, la **rotation rapide des troupeaux** sur les pâtures limite l'implantation de nouveaux foyers de campagnols par le piétinement des animaux.

Derrière le passage des animaux, on pourra favoriser la prédation en **broyant les refus et en installant des perchoirs**.

Le **piégeage de printemps** sur des parcelles avec peu de foyers actifs est un très bon moyen de lutte à cette période. En effet, la reproduction n'ayant pas encore débuté, il est relativement simple de piéger le mâle et la femelle situés sur le foyer, leur activité autour du nid étant relativement réduite. Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins sur l'année !

La lutte de printemps contre la taupe, par piégeage ou fumigation, permet également de limiter le déplacement des populations de campagnols terrestres (ces derniers se servant régulièrement des galeries de taupes pour se déplacer).

Lutter contre la taupe (*Talpa europaea*)

La lutte contre la taupe est indispensable pour limiter les populations de campagnols terrestres. En effet, ces derniers utilisent les galeries des taupes pour coloniser les parcelles.

Éléments de biologie

- Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps)
- Queue courte (2,5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie.
- Poids adulte : de 60 à 120 gr.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prairies n° 2 du 12 décembre 2014

Situation en Bourgogne

La taupe est toujours présente sur une partie des parcelles observées, cependant elle semble être moins prolifique en cette période.

On a observé, une baisse d'activité de l'animal sur les prairies par rapport à ce printemps.

Période de risque

Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes où elles génèrent les taupinières présentes dans les foins et à l'automne sur les semis de prairies.

Seuil de nuisibilité

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance, même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, en plus d'engendrer une usure précoce du matériel. Cette présence est également problématique dans les prairies nouvelles où la présence de taupinière peut gêner la levée des graines.

Evaluation du risque taupe : la période actuelle présente un risque élevé de dégâts sur les parcelles nouvellement implantées. En effet, les températures et les précipitations de ces derniers mois ont incité les taupes à sortir de leur refuge hivernal (bois, talus,...). Il n'en demeure pas moins que la taupe n'étant pas un animal très prolifique, les dégâts devraient se limiter à quelques parcelles.

Pour lutter contre les effets néfastes de cet animal, **vous pouvez mettre en place du piégeage sur vos parcelles afin de diminuer directement le nombre d'animaux présents.**

Cette technique, mise en place à cette période, permet souvent de capturer des femelles qui ne pourront pas mener à bien l'élevage des jeunes.

Le campagnol des Champs (*Microtus arvalis*)

Éléments de biologie

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité les plus important (le double du campagnol terrestre). Cependant, son espérance de vie est d'à peine un an. Il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol.

Situation prairie en Bourgogne

Le campagnol des champs est très peu observé sur notre réseau en cette période.

Evaluation du risque campagnol des champs : le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur. Il n'en reste pas moins vrai que la perte de fourrages peut se révéler particulièrement importante suite à une forte attaque et que les risques de pullulation de l'espèce sont plus importants avec l'augmentation des températures.

Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs peut être vecteur de nombreuses maladies notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

L'importance des populations de campagnols des champs peut également jouer un rôle dans le développement des populations de campagnols terrestres. En effet, la présence d'anciennes galeries de campagnols des champs facilite l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer les galeries.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prairies n° 2 du 12 décembre 2014

Rappel réglementaire / lutte collective

Aujourd'hui, l'Arrêté interministériel est entré en vigueur, limitant l'utilisation de la bromadiolone, tout en la conditionnant à l'utilisation des méthodes de lutttes alternatives (piégeage, installation de nichoirs/perchoirs...).

La bromadiolone utilisable en plein champ ne peut être commercialisée que par la FREDON Bourgogne, Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine végétal. Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prairies n° 2 du 12 décembre 2014

Surveillance du territoire – appel aux observateurs

Si vous souhaitez contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols par vos observations, n'hésitez pas à contacter la FREDON Bourgogne, et son animateur de luttes collectives, Esteban PERREAU au 03.80.25.95.43 ou au 07.80.01.14.25

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne voulant devenir observateur à nous contacter en nous renvoyant la fiche de renseignements suivante :

Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV PRAIRIES :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél et fax :

Profession :

Commune(s) pouvant être suivie(s) :

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tél : 03 80 25 95 45 - Fax : 03 80 25 95 49

Portable : 07 80 01 14 25

Courriel : secrétariat@fredon-bourgogne.com

www.fredon-bourgogne.com

Ce bulletin, animé et rédigé par la FREDON Bourgogne, est mis en place en collaboration avec la Chambre d'Agriculture Régionale de Bourgogne, le Service Régional de l'Alimentation (SRAI). Il s'adresse aux éleveurs et particuliers de la région Bourgogne. Le BSV (Bulletin de Santé du Végétal) recense les espèces végétales ainsi que leurs maladies et ravageurs, afin d'avoir un suivi temporel et spatial des bio-agresseurs et de donner un état des lieux par rapport à la période d'attaque.

La diffusion des observations sera conduite deux fois par an grâce à la surveillance des prairies par un réseau d'observateurs et animé par la FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :